



## COMMENTAIRE DE JURISPRUDENCE NUMÉRIQUE APERÇU MENSUEL, MAI 2015, VOL. 48

Des expertes et experts renommé(e)s commentent la  
jurisprudence actuelle de manière précise et exacte.

### CITTADINANZA SVIZZERA

---

#### Prozessuale Pflichten der Einbürgerungsbehörden

Das Bundesgericht erinnert an die Verfahrensprinzipien und den Untersuchungsgrundsatz im Einbürgerungsverfahren

Barbara von Rütte

Ein faires Einbürgerungsverfahren beinhaltet, dass die Behörden die gesuchstellende Person über die wesentlichen Verfahrensschritte informieren, rechtzeitig vorgebrachte erhebliche Vorbringen würdigen und im Rahmen des Untersuchungsgrundsatzes den wesentlichen Sachverhalt von Amtes wegen feststellen. Dies gilt nicht trotz, sondern gerade wegen des grossen Ermessenspielraums der Behörden im Einbürgerungsverfahren.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [1D\\_2/2014](#) du 11 mars 2015, destiné à publication  
Publié le 08 mai 2015

---

### DIRITTO DEL LAVORO

---

#### Protection de la personnalité ; mobbing et prise de mesures par l'employeur

Anne Troillet

Le Tribunal fédéral confirme que le comportement autoritaire d'un supérieur consistant à effectuer un contrôle excessif et à critiquer le travail accompli ne constitue pas du mobbing lorsqu'il vise indifféremment les employés sous ses ordres. De plus, lorsque l'on constate un conflit professionnel entre les protagonistes, dont un supérieur hiérarchique, mais que les torts sont partagés, on ne peut tirer de ce conflit professionnel un indice en faveur de l'existence d'un mobbing.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [4A\\_381/2014](#) du 03 février 2015  
Publié le 21 mai 2015

---

### DROIT DE LA CONSTRUCTION ET DE L'IMMOBILIER

---

#### Gesamtrechtsnachfolge oder Einzelrechtsnachfolge im Falle der Veräusserung eines Grundstücks und Ausnahme von der geschlossenen Bauweise aufgrund des Gleichbehandlungsgrundsatzes

Annika Burrichter

Das Bundesgericht erläutert den prozessualen Unterschied zwischen der Einzelrechtsnachfolge und der Gesamtrechtsnachfolge im Falle der Veräusserung eines Grundstückes und schützt eine gesetzlich nicht vorgesehene Ausnahme von der geschlossenen Bauweise aufgrund des Gleichbehandlungsgrundsatzes.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [1C\\_142/2014](#) du 13 mars 2015  
Publié le 29 mai 2015

---

Les nouveautés juridiques les plus récentes sont résumées  
pour vous dans les Blogs.

DIRITTO DELLE OBBLIGAZIONI / CONTRATTO DI DIRITTO (SENZA LOCAZIONE  
E LAVORO)

Swisslaw-Speech zu BGE 4A\_663/2014  
Patrick Wagner

## EDITIONS WEBLAW

Le CJN rassemble des commentaires de jurisprudence rédigés par plus de 100 spécialistes, issus d'une trentaine de domaines juridiques. Les commentaires des experts font l'objet d'une évaluation par les pairs qui, réalisée par une rédaction renommée, permet de garantir un niveau de qualité élevé.

Outre les commentaires d'experts, le CJN abrite également des articles de blog. La responsabilité de ces articles incombe aux auteurs et propriétaires des blogs - [Liste des blogs](#)

Le CJN est proposé individuellement et dans le cadre du portail d'informations et de recherches Push-service des arrêts. Les commentaires peuvent être cités par une proposition de citation et des notes marginales.

Statistique :  
Abonnés au "Commentaires de jurisprudence numérique (CJN)" : 3238

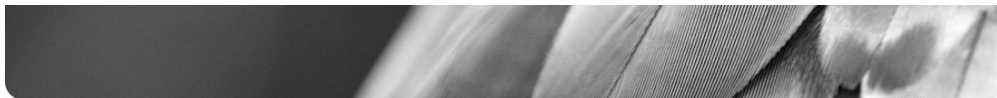
Informations et [impressum](#) :  
[info@weblaw.ch](mailto:info@weblaw.ch) | T +41 31 380 57 77

ISSN 1663-9995, Editions Weblaw.

Inscription et changement d'adresse : Login à <https://register.weblaw.ch>. En suivant les onglets «Modifier ses données personnelles» et ensuite «Adresse mail» il est possible de changer son adresse e-mail ou d'annuler l'abonnement à la newsletter du Push-Service des arrêts.

Prière de ne pas répondre à cet e-mail. Si vous désirez prendre contact avec nous, veuillez utiliser les données de contact indiquées.

<https://cjn.weblaw.ch>



Weblaw SA | Schwarztorstrasse 22 | 3007 Berne  
T +41 31 380 57 77 | F +41 31 380 57 78 | [info@weblaw.ch](mailto:info@weblaw.ch)

